

LA PROCÉDURE DE REMPLACEMENT

Après autorisation de l'arbitre :

- Le remplacé doit quitter le terrain par le point le plus proche de l'endroit où il se trouve.

Sauf si l'arbitre :

- Estime qu'il peut rapidement quitter le terrain à la médiane
- Estime que pour des questions de sécurité il doit emprunter la ligne médiane

- Que le joueur est blessé et doit quitter le terrain sur un brancard



SANCTIONS DISCIPLINAIRES ENVERS OFFICIELS D'ÉQUIPE

Comme pour les joueurs, l'arbitre peut délivrer les sanctions disciplinaires aux officiels d'équipe avec les 3 niveaux :

- Rappel à l'ordre
- Avertissement (Carton Jaune)
- Exclusion (Carton Rouge) du terrain de jeu, ses abords y compris la zone technique

Si le contrevenant ne peut être identifié, c'est l'entraîneur principal présent dans la zone technique qui écopera de la sanction disciplinaire.



MODALITES D'EXÉCUTION D'UN COUP-FRANC OU COUP DE PIED DE BUT DANS LA SURFACE

Procédure :

Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé (Ne doit plus obligatoirement sortir de la surface de réparation)

Infractions et sanctions :



Tant que le ballon n'est pas en jeu, tous les adversaires devront :

- Se tenir à au moins 9,15m du ballon
- Se positionner à l'extérieur de la surface de réparation

Si des adversaires se trouvent dans la surface car ils n'ont pas eu le temps d'en sortir : l'arbitre autorisera le jeu à se poursuivre.

Si, un joueur se trouve dans la surface de réparation, ou pénètre dans la surface avant que le ballon soit en jeu ou touche ou dispute le ballon avant qu'il ne soit en jeu :

le coup franc ou le coup de pied de but est à refaire.

MODALITES D'EXÉCUTION DE LA BALLE A TERRE

Lors d'une remise en jeu par Balle à Terre, l'arbitre effectuera la BAT en faveur de l'équipe qui a touché le ballon en dernier lieu ou qui était en possession du ballon au moment de l'arrêt du jeu.

Tous les autres joueurs (des 2 équipes) devront se situer à au moins 4m du ballon et ce jusqu'à ce qu'il soit en jeu

Le ballon sera en jeu dès qu'il aura touché le sol.

Particularité :

Si, lorsque le jeu a été arrêté, le ballon était dans la surface de réparation ou avait été touché en dernier lieu dans la surface de réparation :



L'arbitre effectuera la BAT en faveur du gardien de but dans sa propre surface de réparation

BALLON QUI TOUCHE L'ARBITRE

L'arbitre devra arrêter le jeu si le ballon touche un des arbitres tout en restant sur le terrain, et que cela a pour conséquence :

- De procurer à une équipe une attaque prometteuse
- Que le ballon pénètre directement dans le but
- Que la possession du ballon change d'équipe

Dans tous les cas, le jeu reprendra par une BAT



JOUEUR BLESSÉ

Un joueur blessé ne pourra pas recevoir des soins sur le terrain.... Il ne pourra y revenir après que le jeu soit repris sauf si :

- un gardien de but est blessé ;
- un gardien de but et un joueur de champ sont entrés en collision
- des joueurs de la même équipe sont entrés en collision
- une grave blessure est constatée ;

- un joueur est blessé à la suite d'une faute physique pour laquelle l'adversaire est averti ou exclu



- Un penalty est accordé et qu'il veuille lui-même le tirer

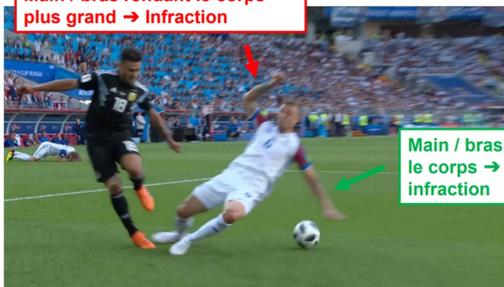
EXÉCUTION D'UN PENALTY

- Au moment où le ballon est botté, le gardien de but recevant le tir devra **avoir au moins un pied sur la ligne de but**
- Le ballon devra être positionné et immobilisé sur le point de penalty
- Les poteaux, la barre transversale et **les filets de but ne devront pas bouger**
- Le gardien se placera entre les montants sans toucher les poteaux, la barre ou les filets
- Le gardien devra faire face au botteur



FAUTES DE MAINS

Main / bras rendant le corps plus grand → **Infraction**



Main / bras soutenant le corps → **aucune infraction**

CHOIX DU CAMP AVANT LE COUP D'ENVOI

- L'équipe gagnant le toss choisit le camp vers lequel il attaque **ou de donner le coup d'envoi**
- L'équipe ayant choisi "son camp" donnera le coup d'envoi de la seconde période.



FAUTES DE MAINS

Il y a faute si un joueur :

- Touche délibérément le ballon du bras ou de la main, **avec mouvement du bras ou de la main vers le ballon ;**
- Récupère la possession ou le contrôle du ballon après avoir touché le ballon du bras ou de la main et ensuite il :
 - > Marque un but
 - > Crée une occasion de but
- Marque directement de la main ou du bras, **même de manière accidentelle**
- Touche le ballon du bras ou de la main lorsque :
 - > la position du bras ou de la main a artificiellement augmenté la surface couverte par son corps ;
 - > Le bras ou la main est au-dessus du niveau de l'épaule (à moins qu'il ait délibérément joué le ballon et que ce dernier touche ensuite son bras ou sa main)



EXÉCUTION DES COUPS FRANCS

- Lorsque la défense constitue **un mur de 3 joueurs ou plus**, tous les joueurs adverses devront se trouver **à au moins 1m du mur** et ce jusqu'à ce que le ballon soit en jeu.
- Si, lors d'un coup franc, un joueur de l'équipe attaquante se situe à moins d'1m du mur constitué par 3 défenseurs voire plus, **un coup franc indirect sera accordé.**



FAUTES DE MAINS

Il n'y a en général pas faute si le ballon touche le bras ou la main d'un joueur :

- Si le bras ou la main est près du corps et **n'en augmente pas artificiellement la surface;**
- Si un joueur tombe et que son bras ou sa main est positionné(e) entre son corps et le sol **pour amortir la chute** (et non pas latéralement ou verticalement).
- Le ballon **a rebondi** directement depuis une autre partie de son corps et le contact avec le ballon étant presque impossible à éviter.

